

4^{ème} édition



24 & 25 septembre 2015
CNOSF - Maison du Sport Français - Paris13

TROPHEE DE L'INNOVATION RH

Dossier de candidature 2015

Trophée de l'innovation en Ressources Humaines FHF – MNH

Pour la 3^{ème} année consécutive, la FHF et la MNH proposent de récompenser des établissements sanitaires, sociaux et médico sociaux ayant mis en œuvre des actions innovantes dans le domaine des RH du personnel médical et non médical.

Tous les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux peuvent participer en déposant un dossier de candidature **avant le 15 mai 2015**

par mail à nadine.driss@sphconseil.fr

ou par courrier à l'adresse suivante : SPH Conseil, 1 bis rue Cabanis - 75014 PARIS

pour plus d'informations : Nadine DRISS, tél. 01 44 06 84 49



OBJECTIF

Ce prix récompense et met en valeur des actions innovantes des établissements en matière de politique de ressources humaines du personnel médical et non médical. Tous les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux peuvent participer.

Ce prix permet :

- de valoriser le travail de vos équipes et faire connaître vos initiatives,
- de promouvoir votre établissement,
- de diffuser vos initiatives auprès des autres établissements et permettre ainsi de faire progresser collectivement la politique des RH,
- d'être distingué par la FHF et la MNH.

TYPES D'ACTION

Cette année, aucun thème n'est défini a priori afin de permettre un retour d'expériences dans tous les domaines de la GRH du personnel médical et non médical.

Plusieurs projets seront retenus. Si votre projet ne l'est pas il fera cependant l'objet d'une publication sur le site internet de la FHF sauf avis contraire de votre part.

SELECTION DES CANDIDATURES

La sélection se fera par un jury composé majoritairement de professionnels des établissements de santé et de partenaires institutionnels à partir des critères d'évaluation suivants :

- une méthodologie développée de façon claire,
- le caractère innovant du projet,
- un calendrier d'actions qui démontre que le projet est passé au stade opérationnel,
- l'évaluation de ses résultats et les indicateurs utilisés,
- l'intérêt pour le service public hospitalier,
- le caractère transposable du projet à d'autres établissements,
- le travail d'équipe nécessaire à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet.

REMISE DES PRIX

Les trophées seront remis lors des rencontres RH des 24 et 25 septembre 2015. Ils feront également l'objet de diffusion dans les supports de communication de la FHF et de la MNH.

FICHE DETAILLEE

(3 pages maximum)

Etablissement :

Nom de l'établissement : FHF PACA
Service : _____
Adresse : 80 rue Brochier
Code postal : 13354
Ville : Marseille cedex 5
Personne référente : Monsieur Thierry Acquier
Fonction : Délégué Régional FHF
Tél. : 06 16 99 23 75
E-mail : ACQUIER Thierry <Thierry.ACQUIER.fhf-paca@ap-hm.fr>

Domaines (cochez 1 ou plusieurs domaines) :

- ATTRACTIVITE
- COMMUNICATION INTERNE
- CONDITIONS DE TRAVAIL ET SANTE AU TRAVAIL
- COOPERATIONS ENTRE ETABLISSEMENTS
- COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS
- DIALOGUE SOCIAL
- FORMATION ET DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES
- GESTION RH / CONTROLE DE GESTION
- GPEC
- MANAGEMENT
- ORGANISATION DU TRAVAIL
- POLITIQUE SOCIALE
- AUTRES (préciser)

Personnel concerné : PM PNM

Titre

DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE DANS LES METIERS DE LA SANTE ET DU MEDICO-SOCIAL

Contexte et objectifs

Dès 2002, le secteur hospitalier public de la Région PACA a souhaité s'investir dans la formation des professionnels de santé par la voie de l'apprentissage en recrutant notamment des apprentis infirmiers puis kinésithérapeutes.

Aujourd'hui, le gouvernement réaffirme son engagement dans l'apprentissage et pour le développement de cette voie de formation dans la fonction publique (circulaire avril 2015)

Description du projet, actions réalisées et calendrier

Objectif :

- Développer l'apprentissage dans le champ hospitalier.
- Offrir de nouvelles voies de formation en apprentissage au regard des besoins de recrutement des hôpitaux

Méthode adoptée : association des différents acteurs, instances...

Cette volonté s'est affirmée en 2013 avec le soutien du Conseil Régional PACA, par l'entrée de la FHF au Conseil d'Administration de l'organisme gestionnaire du CFA Régional des métiers de l'Hospitalisation (CERFAH) aux côtés des autres branches professionnelles (Privé lucratif et privé non lucratif)

Résultats obtenus et modalités d'évaluation : organisationnel, financier, impact pour les agents et les patients...

Depuis le 13 octobre 2014, Monsieur Thierry ACQUIER, délégué régional FHF PACA, a été élu Président de l'organisme gestionnaire du CERFAH.

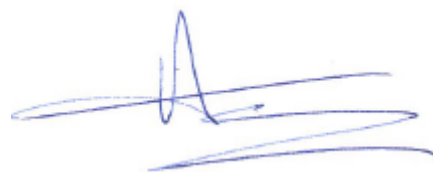
Le 30 octobre 2014, l'association a changé de nom afin d'unir toutes les branches du champ hospitalier et elle est devenue : INTERFED SANTE SOCIAL.

De nouveaux métiers en apprentissage sont en voie de développement : ambulancier, ergothérapeutes, secrétaire médico-sociale, ...

Le CERFAH accueille environ 50 apprentis par an du secteur hospitalier public et 280 des autres branches professionnelles

Date et signature du chef d'établissement

Le 29 avril 2015



FICHE SYNTHETIQUE

(publiée sur internet)

Etablissement :

Nom de l'établissement : FHF PACA

Service :

Adresse : 80 rue Borchier

Code postal : 13354

Ville : Marseille cedex 5

Domaine :

FORMATION ET DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

Personnel concerné : PM PNM

Titre

DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE DANS LES METIERS DE LA SANTE ET DU MEDICO-SOCIAL

Résumé (maximum 10 lignes)

Dès 2002, le secteur hospitalier public de la Région PACA a souhaité s'investir dans la formation des professionnels de santé par la voie de l'apprentissage en recrutant notamment des apprentis infirmiers, AS puis kinésithérapeutes et psychomotriciens.

Cette volonté s'est affirmée en 2013 avec le soutien du Conseil Régional PACA, par l'entrée de la FHF au Conseil d'Administration de l'organisme gestionnaire du CFA Régional des métiers de l'Hospitalisation (CERFAH) et depuis le 13 octobre 2014, Monsieur Thierry ACQUIER, délégué FHF PACA, en a été élu Président.

Aujourd'hui, le gouvernement réaffirme son engagement dans l'apprentissage et pour le développement de cette voie de formation dans la fonction publique (circulaire avril 2015).

Aussi, le CERFAH continue t'il de développer de nouveaux métiers en apprentissage (ambulancier, ergothérapeutes, secrétaire médico-sociale ...) et accueille environ 50 apprentis par an du secteur hospitalier public, nombre ayant vocation à croître en fonction du dispositif national à venir.

J'autorise la publication de cette fiche sur le site internet de la FHF et dans d'autres supports de communication.